

Les infos

Vendredi 14 mars 2014



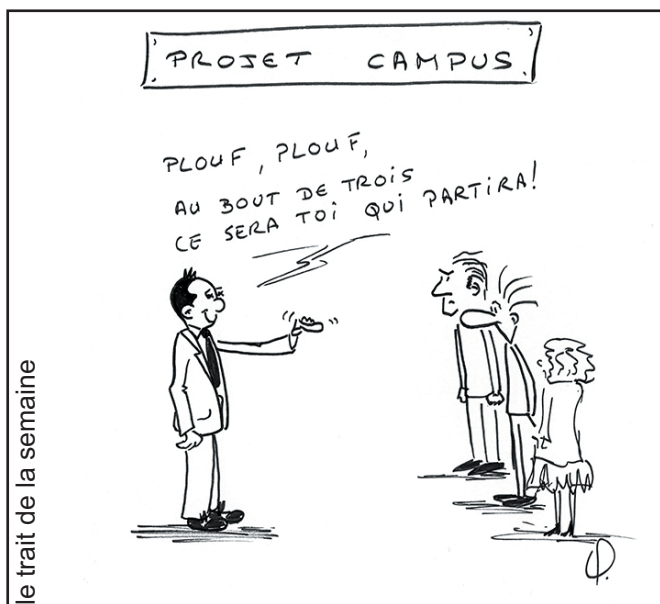
NOUS PARTÎMES 500...

.... Mais, par un prompt renfort, nous nous vîmes 5.000 en arrivant à Val de Fontenay ! Le projet Campus est en marche, la première pierre a été posée « en grandes pompes ». 5.000 postes de travail à l'Est de Paris, qui serviront à rééquilibrer les pôles Ouest et Est des centraux de la Société Générale, trop concentrés à l'Ouest. Un projet qui suscite les commentaires élogieux des autorités en matière d'urbanisme, de la région aux autres experts qui pensent pour nous. Plus prosaïquement, la politique immobilière du groupe applique les mêmes principes chers à la Direction générale, réduire les coûts, étant donné l'écart important entre celui d'un poste à l'Ouest et celui d'un poste à l'Est. Le projet n'en pose pas moins de grands problèmes qui ont peut-être échappé aux ingénieurs et financiers qui l'ont conçu. Notamment celui de la saturation des transports, et en particulier de la ligne A du RER qui dessert les 2 pôles, une saturation impossible à résoudre, sauf à doubler la ligne, ce qui est techniquement irréalisable. Aucune étude n'ayant été menée par les RH pour établir une cartographie de la localisation du domicile des personnels, il se pourrait que ce déménagement entraîne une surcharge supplémentaire sur la ligne A, et la garantie d'un cauchemar quotidien pour rejoindre son lieu de travail, sans compter l'allongement des temps de transports. Le reste du personnel de la maison peut

difficilement imaginer que chaque jour, ou presque, il devient de plus en plus aléatoire de parvenir le matin à son bureau, et de revenir chez soi le soir. Difficile aussi de comprendre qu'il n'y a pas de solution véritablement efficace. C'est pourquoi la CGT est extrêmement réservée sur ce projet, et qu'elle préconise que la Direction le prépare bien en amont, en associant les syndicats à cette préparation. Il convient par exemple, dès que les services qui seront installés à Val de Fontenay seront désignés, d'établir une cartographie des personnels concernés, d'interroger les salariés sur leur souhait prioritaire, et de mettre en place un processus de mobilité fonctionnelle au besoin pour permettre à chacun de ne pas subir des conditions de vie qui les mènent tout droit à la démission ou à la dépression. Le scénario catastrophe serait d'attendre fin 2016, et d'annoncer à la dernière minute qui doit partir, dans les conditions de la loi sur la « sécurisation de l'emploi » au cas où l'accord du 13 février 2013 arrivé à échéance fin 2015 n'aurait pas été renégocié. En effet, cette loi permet à la Direction de déplacer d'autorité 5.000 salariés de l'Ouest à l'Est et même de licencier pour motif personnel ceux qui refuseraient. Un scénario que nous refusons d'envisager.

LES RAPETOU, 2^{ème} SAISON

Semper fidelis, la Société Générale tient à protéger ses retraités, qui pourraient être victimes du blocage des retraites complémentaires ARRCO et AGIRC... mais pas tous ! On parle là des membres de la confrérie des Rapetou. 3 d'entre eux bénéficient soit du régime sur-complémentaire, soit de l'allocation complémentaire. Pour JF. Sammarcelli, cela représente au 31 décembre 2013, 235.000€ par an de retraite payée par la maison et pour Mrs Cabannes et Sanchez, 117.000 et 98.000€ respectivement..



CGT Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr
Internet : www.cgtsocgen.fr
Intranet : Portail SG, le groupe, Espace syndical, CGT